LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L' UNIVERSITE DE PARIS

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° CSS 1 de l'Inserm dans sa séance du 13 au 17 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 1er au 5 juillet 2019 ;

Décident :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 4 ans, une Unité Mixte de Recherche intitulée : « Evolution et ingénierie de systèmes dynamiques ».

Article 2 : Cette Unité est référencée Inserm U 1284.

Article 3 : L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

8bis rue Charles V
Centre de Recherches Interdisciplinaires (CRI), Departement Frontieres du Vivant et de l'Apprendre, Université Paris Descartes
75004 PARIS

Article 4 : L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Paris 5.

Article 5 : Monsieur Ariel LINDNER est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L' UNIVERSITE DE PARIS

Université de Paris

Christine Clerici

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56